



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de la Jeunesse

2020 DJS 72 DDCT DAC DASES DASCO Subventions (153.500 euros), conventions annuelles d'objectifs et avenants à convention pluriannuelle d'objectifs avec 17 associations de jeunesse (5^e, 6^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e).

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les associations, dans l'exercice de leurs missions, sont des partenaires essentiels de la Ville de Paris dans le développement au quotidien de la vie associative au titre de la Jeunesse.

La Ville de Paris soutient activement les associations œuvrant en faveur de la jeunesse dans la capitale. Afin de promouvoir localement le développement de leurs actions en faveur des jeunes Parisiennes et Parisiens, ce soutien peut prendre diverses formes, qu'il s'agisse d'une aide à la mise en place d'actions ciblées, de manifestations exceptionnelles ou bien d'une participation au fonctionnement courant de ces associations.

Dans un souci de continuité d'action et de pérennisation des liens noués avec les associations localisées, la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs permet de renforcer les liens de partenariat. La finalité de ces objectifs poursuivis sur plusieurs années est de permettre aux associations de développer leur projet, notamment en faveur des jeunes et de mener leurs actions en concertation avec les services de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

En outre, une subvention est accordée en considération de la réalisation des objectifs de la convention, du nombre de jeunes inscrits, du dynamisme et de l'intérêt des actions en faveur des jeunes Parisien·ne·s, pour chacune des associations concernées ci-dessous :

- 8.000 euros (au titre de la jeunesse DJS-SDJ) à l'association Nadjastream pour son projet « Festival Les Nuits des Arènes » ;
- 4.500 euros (au titre de la jeunesse DJS-SDJ) à l'association L'Esprit Jazz pour son projet « Festival Jazz à Saint Germain Paris », organisé du 9 au 20 mai 2020 ;
- 10.000 euros à l'association Musiques et Cultures Digitales (10^e) dont 5.000 euros (3.500 euros au titre de la jeunesse (DJS-SDJ) et 1.500 euros au titre de l'action culturelle (DAC)) pour son projet « Ateliers En reportage permanent » ; 5.000 euros (2.000 euros au titre de la Politique de la Ville (DDCT-SPV), 1.500 euros au titre de l'action culturelle (DAC) et 1.500 euros au titre des affaires scolaires (DASCO)) pour son projet « Labo Truc » ;
- 7.500 euros à l'association Paris Est Mouv' (11^e) dont 5.000 euros (au titre de la jeunesse DJS-SDJ) pour son fonctionnement ; 1.500 euros (au titre de la Politique de la ville DDCT-SPV) pour son projet « Ateliers réguliers d'écriture rap/slam » et 1.000 euros (au titre de la Politique de la ville DDCT-SPV) pour son projet « Ateliers réguliers de danse Hip Hop » ;

- 35.000 euros (au titre de la jeunesse DJS-SDJ) à l'association Culture Loisirs Animation Jeu Education (CLAJE) (12^e) pour son fonctionnement ;
- 7.000 euros (au titre de la jeunesse DJS-SDJ) à l'association Ascendance Hip Hop pour son action « Ateliers de danse hip hop dans le 13^e » ;
- 2.000 euros (au titre de la jeunesse DJS-SDJ) à l'association L'Aquilone pour son projet « Rencontre de danse du 13^{ème} » ;
- 3.500 euros (au titre de la jeunesse DJS-SDJ) à l'association GAREF Paris (13^e) pour son action « Club de jeunes GAREF Paris – Activités scientifiques et techniques » ;
- 4.000 euros (au titre de la jeunesse DJS-SDJ) à l'association Centre Paroissial d'Initiatives Jeunes pour son projet « Comment vivre ensemble avec nos différences ? » ;
- 7.500 euros à l'association Dixlesic and Co (14^e) pour son projet « Eclats de rire ateliers YouTubbing » dont 3.000 euros au titre de la jeunesse (DJS-SDJ), 1.500 euros au titre de la Politique de la Ville (DDCT-SPV), 2.000 euros au titre de la Participation citoyenne (DDCT-SPC) et 1.000 euros au titre de l'action culturelle (DAC) ;
- 9.000 euros à l'association Oasis 18 (18^e) dont 4.000 euros (au titre de la jeunesse DJS-SDJ) pour son action « Ateliers Loisirs Enfance Jeunesse » ; 3.000 euros (au titre de la Politique de la ville DDCT-SPV) pour son action « Oasis quartier » ; 2.000 euros (au titre de l'action sociale, de l'enfance et de la santé DASES-SEPLEX) pour son action « Accompagnement à la scolarité 2019-2020 » ;
- 2.000 euros (au titre de la jeunesse DJS-SDJ) à l'association Actions Ré'Elles pour son projet « Motiv'actions » ;
- 3.000 euros (au titre de la jeunesse DJS-SDJ) à l'association Concordia (19^e) pour son action « Diffusion des dispositifs de mobilité internationale, de volontariat et d'engagement » ;
- 2.000 euros (au titre de la jeunesse DJS-SDJ) à l'association Vagabond Vibes (19^e) pour son action « Musique pour tous » ;
- 4.000 euros (au titre de la jeunesse DJS-SDJ) à l'Association Vue d'Ensemble pour son projet « Vidéo documentaire, ateliers de découvertes artistiques, développement durable et accompagnement à la scolarité » ;
- 2.000 euros (au titre de la jeunesse DJS-SDJ) à l'association Vagabond Vibes (19^e) pour son action « Musique pour tous » ;
- 14.500 euros à l'Association d'Éducation Populaire Charonne Réunion (AEPCR) (20^e) dont : 11.500 euros (au titre de la jeunesse DJS-SDJ) pour les actions « Accompagnement des jeunes à l'accès aux loisirs, à la culture, à la mobilité, à la citoyenneté » (9.000 euros) et « Filles en scène ou pratique du double dutch pour s'engager dans la vie citoyenne » (2.500 euros) ; 3.000 euros (au titre de la Politique de la Ville DDCT-SPV) pour l'action « Forum de l'orientation » (2.000 euros) et pour l'action « Alphamédia » (1.000 euros) ;
- 30.000 euros (au titre de la jeunesse DJS-SDJ) à l'association Les Hauts de Belleville (20^e) pour son « projet jeunesse 11-25 ans ».

Compte tenu de ces actions en faveur des jeunes Parisiennes et Parisiens des 5^e, 6^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e arrondissements et de leur adéquation avec les contrats jeunesse des 10^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e arrondissements, je vous demande de bien vouloir attribuer ces subventions d'un montant total de 153.500 euros aux 17 associations de jeunesse.

Je vous demande également de bien vouloir m'autoriser à signer les quatre conventions annuelles d'objectifs et les 7 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs ci-joints. Les montants proposés ont fait l'objet d'une concertation préalable avec les Mairies d'arrondissement concernées.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris